

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-02
Séance du MARDI 28 MARS 2017

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

10 AVR. 2017

ARRIVÉE

Date de la convocation		
23/03/2017		
Date de l'affichage		
05/03/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA CSVSS

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 du Budget Principal dressé sur la base des résultats suivants :

Compte administratif principal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé						
Résultats reportés	160 919,43	-	-	245 523,23	160 919,43	245 523,23
Opérations de l'exercice	673 139,30	915 013,33	527 780,43	611 849,82	1 200 919,73	1 526 863,15
TOTAUX	834 058,73	915 013,33	527 780,43	857 373,05	1 361 839,16	1 772 386,38
Résultats de clôture	-	80 954,60	-	329 592,62	-	410 547,22
Reste à réaliser	-	-	471 000,00	100 000,00	471 000,00	100 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	834 058,73	915 013,33	998 780,43	957 373,05	1 832 839,16	1 872 386,38

Excédentaire de ... 39 547,22 €

M. le Président invite le Conseil Syndical à approuver le compte administratif 2016 du Budget Principal.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Marianne SARTHOU, doyenne d'âge de l'assemblée, le Conseil Syndical après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :

- DE CONSTATER, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- D'APPROUVER le compte administratif 2016 du Budget Principal, dressé par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

